

x

x

x

AFFAIRE N°2/4 - Demande de relèvement du salaire du personnel des Cantines Scolaires.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Compte tenu de l'augmentation du prix du riz, je propose un supplément forfaitaire brut de 500 F à compter du mois de Novembre 1974, pour tout le personnel employé aux Cantines Scolaires - (cantinières, surveillantes, femmes de service et balayuses).

La dépense correspondante annuelle serait de l'ordre de 6 000 000 F imputable au chapitre 459 articles 611 et 615 du budget des cantines et au chapitre 943 article 611 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x

Lu
S. Denis le 26 Novembre
1974
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. V. Proust
une copie conforme
à Chef des 1^{er} Bureau
Signé: Moudiel